



**AVIS D'APPEL A PROJETS DE LA CINQUIEME EDITION DU
« PROGRAMME MOAZARA »
POUR LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT
AU PROFIT DES ORGANISATIONS OPERANT DANS LE DOMAINE
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Dans le cadre du **Programme MOAZARA**, relatif à la contribution au cofinancement des projets socio-économiques au profit des organisations opérant dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire au niveau national, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, et de l'Economie Sociale et Solidaire en partenariat avec les Conseils des Régions signataires des conventions spécifiques, procède au lancement de la cinquième édition du "**Programme MOAZARA**" au titre de l'année 2024.

A ce titre, le Ministère procédera au cofinancement des associations et des réseaux d'associations porteurs de projets dans les domaines de l'Economie Sociale et Solidaire au niveau national, tandis que les Conseils des Régions partenaires cofinanceront les coopératives sélectionnées relevant de leurs territoires.

Les organismes de l'Economie Sociale et Solidaire porteurs de projets de développement à haute valeur ajoutée, et d'impact socio-économique durable et mesurable, souhaitant bénéficier de ce programme, doivent présenter leurs projets dans l'un des secteurs suivants : Artisanat, Tourisme, Agriculture Solidaire, Produits de Terroir, Entrepreneuriat Culturel, Santé, Education, Préservation de l'Environnement, Energies Renouvelables, Valorisation des Ressources Naturelles locales et autres.

Les organismes concernés doivent présenter leurs dossiers de candidatures, conformément aux dispositions des formulaires de présentation des projets, le premier formulaire est réservé aux associations et réseaux d'associations, tandis que le deuxième formulaire est destiné aux coopératives, à télécharger et à remplir du site du Ministère : <https://mtaess.gov.ma/moazara-5/>, en leur joignant les documents demandés.

Les dossiers doivent être complets et dûment renseignés et déposés au siège de ce Ministère, en contrepartie d'un récépissé, mentionnant la date de la demande et son numéro d'ordre, au plus tard le 30 Aout 2024 à 16h30, date limite de dépôt des demandes, ou envoyés par voie postale recommandée à l'adresse suivante : **Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, Direction de la Promotion de l'Economie Sociale, Avenue Mae Alanine, Haut Agdal - BP: 6435 - Rabat Instituts**. Tout dépôt en dehors de ces délais sera rejeté.

Aussi, et Conformément à l'article n°54 du Décret Royal n°330-66 du 21 avril 1967 (10 moharrem 1387) portant règlement général de la comptabilité publique, les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire soumissionnaires doivent obligatoirement ouvrir leurs comptes, auprès de la **Trésorerie Générale du Royaume**.